

Dématérialisation ou prescription sans preuve papier

Objectifs de la formation :

Besoins et résultats de formation attendus :

Besoin de formation : la dématérialisation ou la prescription sans papier change certaines choses importantes pour le médecin/médecin spécialiste en termes de prescription de médicaments.

Objectifs après avoir suivi ce cours :

1. Vous serez à même d'expliquer ce que signifie la dématérialisation ou la prescription sans preuve papier.
2. Vous saurez ce qui, à la suite de la dématérialisation, change pour vous en tant que professionnel de soins pouvant prescrire des médicaments et pharmacien.
3. Vous saurez ce qu'est une prescription avec 1 produit.
4. Vous saurez à quoi ressemble le document A4 avec 4 preuves de prescription et comment le traiter (en plusieurs parties) en tant que pharmacien.
5. Vous saurez ce qui est possible en matière de confidentialité d'une prescription et ce qui peut (éventuellement) être modifié à la demande du patient (VISI-flag ou flag de confidentialité).
6. Vous serez capable d'expliquer au patient ce que signifie la dématérialisation pour lui.
7. Vous pourrez expliquer au patient comment il peut consulter lui-même ses données de santé (y compris les prescriptions électroniques « ouvertes »).

Public cible :

Cette formation est destinée aux médecins, dentistes, sages-femmes, pharmaciens, personnels soignants intéressés ainsi qu'aux étudiants.

Contenu :

Depuis le 31 mars 2022, il y a un nouvel e-learning consacré à tous les changements dus à la dématérialisation ou à la prescription sans papier.

Sujets :

- Les trois options de distribution.
- La prescription à 1 item.
- Jusqu'à quatre preuves sur une feuille.
- Appliquer la confidentialité via le VISI ou le flag de confidentialité.

Durée:

Cet e-learning dure 30 minutes.

Informations pratiques :

- Accréditation : médecins 0,5 points en 'Éthique et économie' (si vous êtes connecté en tant que médecin au moyen de votre carte d'identité électronique).
- Attestation de participation : possibilité d'imprimer le PDF à la fin de la formation.

Contact :

Réseau Santé Bruxellois (Abrumet)
e-learning@health.belgium.be